



DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

**(ARTICLE L.451-1-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER ET
ARTICLE 222-7 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF)**

Le présent document contient ou mentionne, conformément à l'article L.451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations publiées ou rendues publiques par la société Mr Bricolage au cours des douze derniers mois précédant la date d'établissement du présent document, à savoir 20 mars 2007.

Les documents mentionnés sont classés par thème et renvoient à leur source.

I. Document de référence de l'exercice 2005 et rapport annuel 2005

A. Document de référence 2005

La société Mr Bricolage a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) son document de référence 2005 le 26 avril 2006, enregistré sous le numéro D.06-0324.

Ce document contient notamment le rapport de gestion de la société et du groupe, le texte des résolutions proposées aux actionnaires pour l'assemblée générale du 14 mai 2006, des informations complémentaires concernant la société et son activité (répartition du capital et des droits de vote, pacte d'actionnaires, engagements de conservations des titres, nantisements, présentation de la société et du groupe), les comptes consolidés et sociaux accompagnés des différents rapports des Commissaires aux comptes, ainsi que le rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'administration et au contrôle interne.

B. Rapport annuel 2005

Le rapport annuel présente brièvement la société Mr Bricolage, sa stratégie, sa structure et reprend partiellement le contenu du document de référence.

Le document de référence et le rapport annuel 2005 sont à la disposition de toute personne en faisant la demande au siège de la société et sont disponibles sur le site Internet de la société Mr Bricolage : www.mr-bricolage.fr, rubrique « *Tout sur Mr Bricolage* » « *Actualités financières du groupe* » puis onglet « *rapport annuel* ». Ils sont également disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

II. Informations financières obligatoires parues dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 20 mars 2006 au 20 mars 2007

A. Concernant la société Mr Bricolage

- ✓ BALO du 19 avril 2006 : parution des comptes annuels provisoires au 31 décembre 2005,
- ✓ BALO du 8 mai 2006 : parution des chiffres d'affaires du premier trimestre 2006,
- ✓ BALO du 15 mai 2006 : avis de réunion valant avis de convocation,
- ✓ BALO du 26 juin 2006 : déclaration des droits de vote suite à l'Assemblée Générale du 19 juin 2006,
- ✓ BALO du 14 juillet 2006 : parution des comptes définitifs,
- ✓ BALO du 4 août 2006 : parution des chiffres d'affaires du deuxième trimestre 2006,
- ✓ BALO du 16 octobre 2006 : parution des comptes consolidés semestriels et du rapport d'activité,
- ✓ BALO du 6 novembre 2006 : parution des chiffres d'affaires du troisième trimestre 2006,
- ✓ BALO du 20 décembre 2006 : nouveau prestataire pour assurer la tenue des comptes des propriétaires d'actions nominatives,
- ✓ BALO du 12 février 2007 : parution des chiffres d'affaires 2006,
- ✓ BALO du 19 mars 2007 : parution des comptes provisoires au 31 décembre 2006.

Ces parutions sont disponibles via le site internet <http://balo.journal-officiel.gouv.fr>

B. Concernant les filiales de la société Mr Bricolage

Les comptes des filiales de la société Mr Bricolage soumises à l'obligation de publication de leurs comptes annuels (Article 298 du décret de 1967) ont été publiés dans le « Journal de Gien » ainsi qu'il suit :

- parution du 15 juin 2006 (Parution BALO du 21 juin 2006) :
 - SADEF
 - L'Immobilière Mr Bricolage
- parution du 29 juin 2006 : (parution BALO du 5 juillet 2006)
 - VALERIA
 - MBI
 - YZEURE BRICOLAGE
 - CGBM
- parution du 6 juillet 2006 (Parution BALO du 12 juillet 2006) :
 - TLS
 - TBLS
 - SEGUIN
 - REFRAN

Les parutions locales peuvent être commandées auprès du journal concerné.

Les parutions BALO sont disponibles via le site internet <http://balo.journal-officiel.gouv.fr>.

III. Informations publiées dans un journal d'annonces légales ou de presse nationale du 20 mars 2006 au 20 mars 2007

- ✓ Parution dans « La République du Centre » du 2 juin 2006 de l'avis de convocation,
- ✓ Parution dans « Les Echos » du 29 mars 2006 de l'avis financier concernant le résultat consolidé annuel 2005,
- ✓ Parution dans « Les Echos » du 27 avril 2006 de l'avis financier concernant le chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre 2006,
- ✓ Parution dans « Les Echos » du 28 juillet 2006 de l'avis financier concernant le chiffre d'affaires consolidé du 2^{ème} trimestre 2006,
- ✓ Parution dans « Les Echos » du 28 septembre 2006 de l'avis financier concernant le résultat consolidé du 1^{er} semestre 2006,
- ✓ Parution dans « Les Echos » du 27 octobre 2006 de l'avis financier concernant le chiffre d'affaires consolidé du 3^{ème} trimestre 2006,
- ✓ Parution dans « Les Echos » du 7 février 2007 de l'avis financier concernant le chiffre d'affaires consolidé du 4^{ème} trimestre 2006,
- ✓ Parution dans « Les Echos » du 1er mars 2007 de l'avis financier concernant le résultat consolidé du 4^{ème} trimestre 2006.

Les parutions peuvent être commandées auprès du journal concerné.

IV. Informations diverses publiées sur le site Internet de la société Mr Bricolage (www.mr-bricolage.fr/groupe) et sur le site Internet de l'AMF

Outre les rapports mentionnés en tête des présentes, la société Mr Bricolage fait paraître différents communiqués et informations règlementées via son site Internet. (Rubrique « *Tout sur Mr Bricolage* » « *Informations Groupe* » « *Actualités Financières du groupe* », puis onglets « *Communiqués* »).

Les astérisques indiquent les documents disponibles en anglais.

- ✓ 28 mars 2006 * : communiqué de presse sur les résultats annuels 2005,
- ✓ 29 mars 2006 * : présentation des résultats annuels 2005,
- ✓ 26 avril 2006* : chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre,
- ✓ 8 juin 2006 : convocation à l'Assemblée Générale,
- ✓ 8 juin 2006 : descriptif du programme de rachat d'actions,
- ✓ 5 juillet : bilan semestriel du contrat de liquidité,
- ✓ 7 juillet 2006 : compte rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2006,
- ✓ 27 juillet 2006* : chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} semestre,
- ✓ 14 septembre 2006 : cessation et mise en œuvre d'un contrat de liquidité,
- ✓ 27 septembre 2006* : résultats semestriels 2006,
- ✓ 28 septembre 2006* : présentation des résultats semestriels,
- ✓ 4 octobre 2006 : évolution mensuelle du capital et des droits de vote (point au 30 septembre 2006,
- ✓ 26 octobre 2006* : chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2006,
- ✓ 7 novembre 2006 : évolution mensuelle du capital et de droits de vote (point au 31 octobre 2006),
- ✓ 28 novembre 2006 : Mr Bricolage fait condamner Bricorama,

- ✓ 5 décembre 2006 : évolution mensuelle du capital et des droits de vote (point au 30 novembre 2006),
- ✓ 9 janvier 2007 : bilan semestriel du contrat de liquidité,
- ✓ 9 janvier 2007 : évolution mensuelle du capital et des droits de vote (point au 31 décembre 2006),
- ✓ 26 janvier 2007* : démenti suite à l'article de Capital,
- ✓ 6 février 2007* : chiffres d'affaires consolidés 2006,
- ✓ 9 février 2007 : évolution mensuelle du capital et des droits de vote (point au 31 janvier 2007),
- ✓ 28 février 2007 * : très nette progression de la rentabilité en 2006,
- ✓ 1^{er} mars 2007* : présentation des résultats annuels 2006,
- ✓ 5 mars 2007 : évolution mensuelle du capital et des droits de vote (point au 28 février 2007).

V. Informations disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org)

Les communiqués publiés ci-après reprennent non exhaustivement ceux publiés sur le site Internet de l'émetteur.

- ✓ Mention du dépôt du document de référence de l'exercice 2005 le 26 avril 2006, D.06-0324,
- ✓ Mention du visa de l'AMF sur la note d'information du programme de rachat le 19 mai 2005, sous le numéro 05-0419,
- ✓ Communiqués de presse de la société Mr Bricolage :
 - 29 mars 2006 : résultats annuels 2005,
 - 28 avril 2006 : chiffre d'affaires 1^{er} trimestre,
 - 3 mai 2006 : document d'information annuel,
 - 8 juin 2006 descriptif du programme de rachat d'actions,
 - 6 juillet 2006 : bilan semestriel du contrat de liquidité,
 - 10 juillet 2006 : compte rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2006,
 - 28 juillet 2006 : chiffre d'affaires consolidés du 1^{er} semestre,
 - 14 septembre 2006 : cessation et mise en œuvre d'un contrat de liquidité,
 - 27 septembre 2006 : résultats semestriels 2006,
 - 26 octobre 2006 : chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2006,
 - 28 novembre 2006 : Mr Bricolage fait condamner Bricorama,
 - 9 janvier 2007 : bilan semestriel du contrat de liquidité,
 - 29 janvier 2007 : démenti,
 - 6 février 2007 : chiffres d'affaires consolidés 2006,

La société Mr Bricolage a signé un contrat avec un diffuseur professionnel, Company news, le 1^{er} février 2007 pour une durée de douze mois.

- ✓ Déclarations des opérations effectuées sur actions propres répertoriées par l'AMF les 18 avril 2006, 29 mai 2006, 12 juin 2006, 10 juillet 2006, 9 octobre 2006, 20 novembre 2006, 18 décembre 2006, 15 janvier 2007, 12 mars 2007.

VI. Documents déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Orléans

A. Dépôt des comptes

Suite à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui s'est tenue à PARIS le 19 juin 2006, différents documents ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Orléans :

- Les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2005,
- Extrait de procès verbal contenant la résolution votée d'affectation des résultats,
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés,
- Les statuts modifiés de la société,
- Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale contenant la résolution votée de modification des statuts.

B. Constatation de l'augmentation de capital suite à levées d'options sur l'exercice 2006

Le Conseil d'Administration, conformément à la délégation consentie à son profit par l'Assemblée générale du 17 septembre 2003, a constaté, dans sa première séance du 28 février 2007, l'augmentation de capital réalisée sur l'exercice 2006 suite à levées d'options de souscription d'actions Mr Bricolage. Les documents suivants ont été déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Orléans :

- Statuts à jour de la société,
- Extrait de procès verbal enregistré du Conseil d'Administration,
- Insertion dans « Le Journal de Gien » du 1^{er} mars 2007.



Mr Bricolage

Société anonyme au capital de 34 206 748,80 €

1, rue Montaigne – 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN

Immatriculation au RCS d'ORLEANS : 348 033 473

Tél : 02.38.43.50.00 – Télécopie : 02.38.43.11.58

www.mr-bricolage.fr/groupe